

Province de Québec  
MRC de Drummond  
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le  
11 juillet 2022 à 20 h.

**Sont présents :**

Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, Frédéric Marier, conseiller,  
siège n° 5, Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

**Sont absents :**

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1  
Christian Jutras, conseiller et maire suppléant, siège n° 2  
François Bilodeau, conseiller, siège n° 4

**Autre présence :**

Monsieur Géronimo Castillo-Roy, inspecteur municipal

**Citoyens : 1**

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire,  
Madame Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et  
greffière-trésorière.

**1. Moment de réflexion**

Une minute de réflexion est accordée.

**2. Ouverture de la réunion**

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

**3. Tirage loto église**

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 145, Madame Ève Perreault de Lévis.

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 140, Monsieur André Brière de  
Sainte-Brigitte-des-Saults.

Troisième prix : 150 \$ billet n° 149, Monsieur Alain Therrien de  
La Présentation.

**4. Adoption de l'ordre du jour**

206.07.2022 Sur proposition de Frédéric Marier  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Ordre du jour**

Séance ordinaire  
11 juillet 2022, à 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Tirage loto église
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022
6. **Demandes**
  - a) Village Québécois d'Antan : cotisation 2022
7. **Comptabilité :**
  - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
8. **Dossiers municipaux**
  - a) Changement de la période de vacances pour les employés permanents temps plein
  - b) Signature du contrat de travail avec la directrice générale et greffière-trésorière
  - c) Bureau municipal : peinture
  - d) Bureau de la directrice générale : achat d'accessoires
  - e) ADMQ : Colloque de zone 07 Centre-du-Québec
9. **Voirie**
  - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
  - b) Programme d'aide à la voirie locale — Volet Projets particuliers d'amélioration
  - c) Rémunération pour le déneigement des entrées municipales
  - d) Rémunération des employés de voirie permanents et occasionnels

**Période de questions à 20 h 30**

10. **Hygiène du milieu**
  - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
  - b) Portrait des infrastructures en eau de la municipalité
  - c) Régie incendie Lac St-Pierre : entraide automatique
  - d) Aqueduc : câble de connexion électrode de pH
11. **Urbanisme**
  - a) Permis de construction juin 2022
12. **Loisirs et culture**
  - a) Adoption du règlement numéro 460/2022 : bibliothèque municipale Michel-David, Sainte-Brigitte-des-Saults
  - b) Bibliothèque : ajout d'une table à langer (REPORTÉ)
  - c) Bibliothèque : vacances estivales
  - d) Fondation du Cégep de Drummondville : remise des bourses des municipalités
  - e) Loisirs : entente avec la Municipalité de Sainte-Perpétue
13. **MRC**
  - a) Compte-rendu MRC
  - b) Tournoi de golf au profit des p'tites boîtes à lunch : bonification de la commandite
  - c) Fonds de la ruralité
14. **Questions diverses**
  - a)
  - b)
  - c)
15. **Levée de la réunion**

5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 13 juin 2022 ;

207.07.2022 Sur proposition de Frédéric Marier  
Appuyée par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 13 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 6. Demandes

### a) **Village Québécois d'Antan : cotisation 2022**

**ATTENDU QUE** la municipalité ne participe pas aux activités proposées par le Village Québécois d'Antan ;

**ATTENDU QUE** selon un sondage fait auprès des autres municipalités de la MRC de Drummond, aucune des municipalités qui ont répondu ne cotisent au membership du Village Québécois d'Antan ;

208.07.2022 Sur proposition de Nancy Fontaine  
Appuyée par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de ne pas renouveler la cotisation 2022 du Village Québécois d'Antan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 7. Comptabilité

### a) **Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption**

#### Déboursés du mois et salaire

##### HYDRO-QUÉBEC

Luminaire des rues MAI	322,78 \$
400, rue Principale du 2 avril au 2 juin 2022	698,06 \$
430, rue Principale du 2 avril au 2 juin 2022	513,15 \$
800, rue des Érables du 2 avril au 2 juin 2022	181,76 \$
235, rue Dumoulin du 2 avril au 2 juin 2022	954,08 \$
260, rue Dumoulin du 2 avril au 2 juin 2022	645,66 \$
Rue Principale du 2 avril au 2 juin 2022	171,71 \$
745, rue Cloutier du 2 avril au 2 juin 2022	110,89 \$
315, rue Principale du 2 avril au 2 juin 2022	634,06 \$

##### MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC

REMISES DE L'EMPLOYEUR mai 2022	4 505,78 \$
---------------------------------	-------------

##### RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA

REMISES DE L'EMPLOYEUR mai 2022	1 413,10 \$
---------------------------------	-------------

##### SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Publipostage Le Jaseur, juin 2022	67,97 \$
-----------------------------------	----------

##### SPAD

Contrat contrôle animalier (vers 2/2)	1 229,60 \$
---------------------------------------	-------------

##### TELUS

Cellulaire du 25 mai au 24 juin 2022	57,61 \$
--------------------------------------	----------

##### VISA DESJARDINS

Lumen/détecteur à gaz	932,08 \$
Paradox/31 mai 2022 au 30 mai 2025 application	49,80 \$
It Cloud.ca Solution / 22 mai au 21 juin 2022	52,78 \$
4 saisons ; essence 94,722 litres	195,03 \$
LES/lampes UV	157,19 \$

**VISA DESJARDINS (SUITE)**

Serrurpro/clés garage	5,18 \$
Crédit/DGEQ — Coalition avenir Québec	(125,00 \$)
Vivaco/grattoir, éponge, ruban, manomètre, etc.	69,47 \$
4 saisons/essence 86,235 litres	181,01 \$
Vivaco/veste de sécurité, ampoule, douille	83,23 \$
Amre supply / capaciteur pour station de pompage	119,43 \$
<b>TOTAL DU CHÈQUE</b>	<b>1 835,06 \$</b>

**INDUSTRIELLE ALLIANCE**

Manon Lemaire Mai 22 #083128488	163,45 \$
Mathilde Potvin Mai 22 # 815 046 800	140,00 \$

**GROUPE MASKATEL**

JUIN (336-4460) Bureau	184,09 \$
JUIN (336-7149) Garage et aqueduc	68,93 \$
JUIN (336-7145) bibliothèque	52,63 \$
JUIN (336-7136) usine épuration	52,63 \$
JUIN (336-4917) centre comm. et MDJ	60,71 \$

**LEPINE LUDOVIK**

Entretien des pelouses 2022	770,42 \$
-----------------------------	-----------

**KAROLANN LÉPINE**

Entretien des pelouses 2022	319,93 \$
-----------------------------	-----------

**GABRIEL GAGNON**

Entretien des pelouses 2022	351,23 \$
-----------------------------	-----------

**OLIVIER BEAULIEU**

Entretien des pelouses 2022	726,60 \$
-----------------------------	-----------

**ANAÏK LEPINE**

Entretien des pelouses 2022	818,93 \$
-----------------------------	-----------

**LOÏC LALIBERTÉ**

Entretien des pelouses 2022	364,41 \$
-----------------------------	-----------

**LOUIS NAEGELI**

Entretien des pelouses 2022	760,13 \$
-----------------------------	-----------

**ZACK NAEGELI**

Entretien des pelouses 2022	1 277,69
-----------------------------	----------

**FLORENCE BEAULIEU**

Entretien des pelouses 2022	335,35 \$
-----------------------------	-----------

**9189-9831 QUÉBEC INC.**

Achats divers	247,65 \$
---------------	-----------

**GLOBAL PAYMENTS SENC**

Frais paiement direct MAI 2022	35,42 \$
--------------------------------	----------

**FQM ASSURANCES INC.**

Crédit avenant 800, rue des Érables	(81,75 \$)
-------------------------------------	------------

**FQM ASSURANCES INC. (SUITE)**

Remb par chèque avenant 800, rue des Érables 81,75 \$

**BEAUCHEMIN PIERRE**

Remboursement au crédit ; client 8103 97 8326 30,10 \$

**Total des chèques émis : 21 346,57 \$**

209.07.2022 Sur proposition de Nancy Fontaine  
Appuyée par Frédéric Marier

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 21 346,57 \$ ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 17 881,91 \$ ;
- d'accepter la liste des factures d'achats déposés au montant de 97 821,02 \$ incluant 7 575,13 \$ pour le total des chèques émis et 90 245,89 \$ pour le fichier du dépôt direct ;
- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8. Dossiers municipaux**

**a) Changement de la période de vacances pour les employés permanents temps plein et temps partiel**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire modifier la période de référence servant actuellement à la computation des vacances des employés municipaux permanents à temps plein et à temps partiel ;

**ATTENDU QUE** la période de référence actuelle est du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril de chaque année ;

**ATTENDU QUE** le Municipalité entend plutôt utiliser la période de référence du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année ;

210.07.2022 Sur proposition de Sarah Raymond  
Appuyée par Frédéric Marier

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de comptabiliser dorénavant les vacances des employés municipaux selon une période de référence débutant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Signature du contrat de travail avec la directrice générale et greffière-trésorière**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a promu Madame Mathilde Potvin pour occuper les fonctions de directrice générale et greffière-trésorière depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**ATTENDU QUE** Madame Mathilde Potvin a accepté d'occuper ces fonctions ;

**ATTENDU QUE** les parties désirent consigner au présent contrat les conditions de travail de la directrice générale ;

**ATTENDU QUE** le présent contrat n'a pas pour effet de déroger aux normes minimales d'ordre public prévues à la *Loi sur les normes du travail* qui s'appliquent à la directrice générale ;

**ATTENDU** les recommandations de Monsieur Jean-Guy Hébert, Maire ;

211.07.2022 Sur proposition de Frédéric Marier  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater Monsieur Jean-Guy Hébert, Maire à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, le contrat de travail de Madame Mathilde Potvin, directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Bureau municipal : peinture**

**ATTENDU** la résolution numéro 111.04.2022 qui mentionne de faire l'achat de peinture pour repeindre l'entrée principale, le bureau de la réception, le bureau de la directrice générale, ainsi que le bureau du maire ;

212.07.2022 Sur proposition de Sarah Raymond  
Appuyée par Frédéric Marier

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de faire le changement de couleur pour la peinture des murs gris pour la couleur numéro 6206-21 de Sico ;
- d'accepter les autres couleurs tel que présenté dans la soumission numéro 0297994 de Laferté Ltée au coût de 528,65 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d) Bureau de la directrice générale : achat d'accessoires**

**ATTENDU QU'**il y aura un changement de peinture dans le bureau de la directrice générale ;

**ATTENDU QUE** la nouvelle peinture occasionnera un changement de décor dans le bureau ;

213.07.2022 Sur proposition de Frédéric Marier  
Appuyée par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission numéro 0298106 de chez Laferté Ltée au coût de 415,95 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'accessoires dans le bureau de la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**e) ADMQ : Colloque de zone 07 Centre-du-Québec**

214.07.2022 Sur proposition de Nancy Fontaine  
Appuyée par Frédéric Marier

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser la directrice générale à participer au colloque annuel des directeurs municipaux de la zone Centre-du-Québec qui aura lieu le jeudi 15 septembre 2022 au Musée National de la photographie Desjardins ;
- d'acquitter les frais de déplacement à la directrice générale lors de cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9. Voirie**

**a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)**

- Lignage des rues ;
- Débroussaillage des garde-corps par les étudiants ;
- Coupe des branches sur le bord de la rivière Noire ;
- Asphalte des rangs Saint-Patrice, Saint-Joachim, Sainte-Anne et la route de la Gamache ;
- Remplacement de la pompe aératrice à l'usine d'épuration ;
- Nettoyage des filtres à l'usine d'épuration ;
- Entretien de la machinerie lourde.

**Période de questions à 20 h 30**

Aucune question n'est soumise.

**b) Programme d'aide à la voirie locale — Volet Projets particuliers d'amélioration**

Le 22 juin 2022, Monsieur François Bonnardel, Ministre des Transports, nous avise par courrier qu'une aide financière de 15 730 \$ a été accordée suite à la recommandation de notre député, Monsieur Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour, pour des travaux d'amélioration des routes de notre municipalité.

**c) Rémunération pour le déneigement des entrées municipales**

**ATTENDU QUE** M. Marcel Thauvette, citoyen de Sainte-Brigitte-des-Saults avait offert ses services pour déblayer les entrées municipales, et ce gratuitement pour la saison hivernale 2021 — 2022 ;

**ATTENDU QUE** M. Thauvette utilisait ses équipements ;

**ATTENDU QUE** la municipalité fournissait seulement l'abrasif ;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire le remercier pour les excellents services rendus pour toute la saison hivernale 2021-2022 ;

215.07.2022 Sur proposition de Frédéric Marier  
Appuyée par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de lui verser une somme de 500 \$ pour le déneigement des entrées municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Rémunération des employés de voirie permanents et occasionnels**

**CONSIDÉRANT QUE** les employés de voirie permanents et occasionnels désirent une augmentation salariale ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'indice de prix à la consommation (IPC) s'établit à 7,70 % pour le mois de mai 2022 ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de personnel ;

216.07.2022 Sur proposition de Frédéric Marier  
Appuyée par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'augmenter le taux horaire à la Ferme Ray Cardinal inc. de 4 \$/heure ;
- de fixer une augmentation salariale de 7,70 % aux employés de voirie suivants : 2-0031, 3-0033, 3-0038, 3-0059, 3-0066, 3 — 0071, 3-0073 ;
- que les augmentations prendront effet la semaine débutant le 4 juillet 2022
- de transmettre une copie de cette résolution à chaque employé concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**10. Hygiène du milieu**

**a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François**

Considérant l'absence de François Bilodeau, conseiller, aucun rapport n'est fait.

**b) Portrait des infrastructures en eau de la municipalité**

Le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines a émis un rapport détaillé des infrastructures en eau de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults. Il a pour objectif de nous sensibiliser à la gestion d'actifs en présentant un bilan de nos infrastructures en eau ainsi qu'une estimation des niveaux d'investissement en maintien d'actifs requis pour assurer la pérennité des services d'eau.



**c) Régie incendie du Lac St-Pierre : entraide automatique**

Le 23 juin 2022, le directeur de la Régie du Lac St-Pierre informait la directrice générale que pour assurer une couverture avec du personnel en nombre suffisant, ils ont dû ajouter, à leur protocole d'appel pour notre municipalité, une entraide automatique en provenance de Sainte-Perpétue, et ce, pour tous les appels. Cette entraide entre en vigueur du 24 juin au 4 septembre 2022.

**d) Aqueduc : câble de connexion électrode de pH**

217.06.2022 Sur proposition de Sarah Raymond  
Appuyée par Frédéric Marier

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la résolution numéro 2002663006 d'Endress + Hauser pour le câble de connexion CPS31-CCM253 à l'usine d'eau potable au coût de 643,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**11. Urbanisme**

**a) Permis de construction juin 2022**

- Treize (13) permis ont été délivrés pour le mois de juin 2022.

**12. Loisirs et culture**

**a) Adoption du règlement numéro 460/2022 : bibliothèque municipale Michel-David, Sainte-Brigitte-des-Saults**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 460/2022  
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE  
MICHEL-DAVID,  
SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a mis sur pied une bibliothèque publique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut, en vertu de la loi, définir par résolution les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque publique ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné à une séance ordinaire du conseil tenue le 13 juin 2022 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

218.07.2022 Sur proposition de Nancy Fontaine  
Appuyé par Frédéric Marier

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, que le règlement suivant soit adopté :

### 1. Inscription

L'inscription est gratuite pour tous les résidents de la municipalité ainsi que pour les élèves fréquentant l'école Le Carrousel.

### 2. Durée de l'abonnement

La durée d'un abonnement est de 2 ans.

### 3. Tarification des services

La bibliothèque offre gratuitement ses services, mais elle pourrait éventuellement exiger une tarification pour les services suivants :

Activités d'animation : 30 \$ maximum par participant (coût symbolique pour le matériel)

### 4. Profils d'utilisateurs

Le profil d'utilisateurs JEUNE est constitué d'utilisateurs âgés de moins de 14 ans.

Le profil d'utilisateurs ADULTE est constitué d'utilisateurs âgés de 14 ans et plus.

### 5. Heures d'ouverture

L'horaire normal d'ouverture de la bibliothèque est :

	Matinée	Après-midi	Soirée
Lundi			
Mardi		14 h-16 h	
Mercredi			
Jeudi			18 h-19 h 30
Vendredi			
Samedi			
Dimanche			

Tout changement à l'horaire est approuvé par le conseil municipal et diffusé 15 jours avant son entrée en vigueur.

### 6. Consultation des documents

La consultation sur place des documents est gratuite pour tous les citoyens.

Les utilisateurs ne doivent pas replacer les documents consultés sur les rayons, mais plutôt les déposer aux endroits prévus à cet effet.

### 7. Circulation des documents

#### Nombre maximal d'emprunts

L'utilisateur peut emprunter :  
15 documents, dont un maximum de  
2 jeux de société

#### Durée du prêt

##### Prêt normal

La durée du prêt normal est de trois semaines.

##### Prêts spéciaux

La durée d'un prêt peut être *limitée* à une journée d'ouverture de la bibliothèque si le type de document l'exige (exemple : ouvrage de référence). L'utilisateur doit alors rapporter le document emprunté à la prochaine séance d'ouverture de la bibliothèque.

La durée du prêt peut être **allongée** d'un maximum de 3 semaines dans certains cas (exemple : un usager qui part en vacances).

### **Renouvellement**

Les renouvellements peuvent se faire :  
par téléphone  
sur place  
 par le site Web

### **Durée**

L'utilisateur peut demander le renouvellement d'un prêt à condition que ce document ne soit pas déjà réservé par un autre usager. La durée de renouvellement correspond habituellement à la durée d'un prêt normal.

### **Nombre maximal**

Le nombre maximal permis de renouvellements d'un même document est de 2.

### **Service de réservations**

L'utilisateur peut réserver un document déjà en circulation.

### **Nombre maximal**

Le nombre maximal permis de réservations est de 10.

### **Accès au service**

- profil d'utilisateurs ADULTE
- profil d'utilisateurs JEUNE

### **Durée de validité**

La réservation d'un usager reste valide pendant les 8 jours d'ouverture qui suivent l'avis de disponibilité donné à l'utilisateur par la bibliothèque. L'utilisateur qui ne s'est pas présenté à la bibliothèque à l'intérieur de ce délai voit sa réservation annulée.

### **Accès à la collection adulte**

L'accès à la collection adulte est réservé aux utilisateurs appartenant au profil d'utilisateurs ADULTE. Cependant, il revient au personnel de la bibliothèque de juger de la pertinence de passer outre à cette règle.

### **Politique particulière pour le prêt entre bibliothèques**

L'utilisateur ne peut demander le renouvellement d'un prêt entre bibliothèques.

## **8. Retards et amendes**

La bibliothèque a aboli les frais de retards. Par contre, elle prendra action pour récupérer des documents en retard, abîmés ou perdus et pourrait facturer dès 45 jours de retard. Si l'utilisateur ne régularise pas la situation dans les 30 jours, il perdra son privilège d'emprunteur tant que la facture ne sera pas acquittée.

## **9. Coût de remplacement des documents**

Les documents perdus ou endommagés peuvent être facturés à l'utilisateur fautif.

Le coût de remplacement des documents du Réseau BIBLIO CQLM correspond à la valeur déterminée par lui, selon la catégorie.

## **10. Casque oculus-go**

### **Informations générales**

Le prêt du Casque est limité aux usagers adultes de 18 ans et plus.

Le matériel prêté comprend un casque, une manette, un câble USB, un adaptateur pour recharge électrique et un manuel.

### **Renouvellement**

Pour favoriser l'accès à plusieurs abonnés, le renouvellement n'est pas permis.

### **Durée**

La durée du prêt est de 1 semaine.

### **Retards et amendes**

L'utilisateur qui rapporte le Casque en retard perdra son privilège de l'emprunter pour une durée de 6 mois.

### **Coût de remplacement**

En cas de non-retour du casque, quelle qu'en soit la cause (perte, vol, etc.) et au-delà d'un mois de retard, une procédure de recouvrement sera engagée auprès de l'utilisateur pour le montant correspondant à la valeur de remplacement du casque et des accessoires fournis. Il en sera de même en cas de détérioration de l'appareil et des accessoires fournis.

## **11. Carte accès-musée**

### **Informations générales**

Le prêt de la carte est limité aux usagers adultes de 18 ans et plus.

Chaque carte peut être utilisée pour une famille incluant un maximum de 2 adultes et 3 enfants. Elle donne accès gratuitement à différents musées dont la liste peut être mise à jour occasionnellement. Ceux-ci pourraient facturer des frais supplémentaires pour les familles ayant plus de 3 enfants. Elle doit être utilisée exclusivement pour les familles et 1 ou 2 adultes ne peuvent s'en prévaloir s'ils n'ont pas d'enfants pour les accompagner. Des preuves de résidence commune ne sont pas exigées.

### **Renouvellement**

Pour favoriser l'accès à plusieurs abonnés, le renouvellement n'est pas permis.

### **Durée**

La durée du prêt est de 2 semaines.

### **Retards et amendes**

L'utilisateur qui rapporte la carte en retard perdra son privilège de l'emprunter pour une durée de 6 mois.

### **Coût de remplacement**

En cas de non-retour de la carte, quelle qu'en soit la cause (perte, vol, etc.) et au-delà d'un mois de retard, un montant de 20 \$ sera facturé.

## **12. Responsabilités de l'utilisateur**

### **Emprunts**

L'utilisateur est pleinement responsable des documents empruntés :

- il doit respecter le délai de prêt ;

- il n'est pas autorisé à prêter ses documents à une autre personne ;
- il peut devoir payer le coût de remplacement d'un document perdu ou endommagé ;
- il n'est pas autorisé à remplacer un document du Réseau BIBLIO CQLM perdu ou endommagé ;
- il n'est pas autorisé à effectuer les réparations d'un document endommagé ;
- il doit signaler les documents brisés lors du retour des documents ;
- il doit protéger les documents empruntés contre les intempéries lors de leur transport ;
- il ne doit pas replacer les documents empruntés sur les rayons, mais plutôt les remettre au comptoir de prêt.

### **Civisme**

L'utilisateur doit respecter l'atmosphère de calme de la bibliothèque et faire preuve de civisme.

Il est interdit de fumer et de consommer des aliments ou des boissons dans le local de la bibliothèque.

### **13. Responsabilités de la bibliothèque**

La bibliothèque a le pouvoir de suspendre les privilèges d'un usager dans le cas de factures impayées, de dommages régulièrement causés aux documents empruntés, à la suite d'un manque de civisme ou de tout autre comportement jugé incorrect par le comité de bibliothèque.

Ce règlement a été adopté à la réunion du conseil municipal tenue le 11 juillet 2022.

### **14. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, LE 11 JUILLET 2022

---

Jean-Guy Hébert  
Maire

---

Mathilde Potvin  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Avis de motion : 13 juin 2022

Adoption :

Publication :

### **b) Bibliothèque : ajout d'une table à langer**

REPORTÉ

### **c) Bibliothèque : vacances estivales**

Monsieur Hébert mentionne aux membres du conseil que la bibliothèque Michel-David sera fermée du 24 juillet au 6 août 2022 pour les vacances estivales.

**d) Fondation du Cégep de Drummondville : remise des bourses des municipalités**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation du Cégep de Drummondville invite les municipalités de la MRC de Drummond à encourager un étudiant en provenance de leur territoire qui satisfait les critères de réussite du collège ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation du Cégep de Drummondville propose un don de 350,00 \$ pour la bourse de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation revoit la formule de l'événement de remise des bourses des municipalités qui aura plutôt lieu en début d'année scolaire, soit en octobre de chaque année afin d'encourager ces talents locaux ;

219.07.2022 Sur proposition de Nancy Fontaine  
Appuyée par Frédéric Marier

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de remettre une bourse de 400,00 \$ pour souligner la réussite des élèves provenant de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults lors de la remise des bourses des municipalités 2023 au Cégep de Drummondville le 27 octobre 2022 à 17 h 30 ;
- de défrayer les frais inhérents au maire ou à tout autre représentant pour la remise des bourses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**e) Loisirs : entente avec la Municipalité de Sainte-Perpétue**

**ATTENDU QUE** l'embauche commune de la coordonnatrice des loisirs des municipalités prenant au projet volet 4, *Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité* par résolution numéro 164.05.2022 ;

**ATTENDU QUE** le 4 juillet dernier, la coordonnatrice en loisirs remettait une lettre de démission à la directrice générale de Sainte-Perpétue ;

**ATTENDU** les départs récurrents d'employés embauchés à titre de coordonnatrice en loisirs pour les municipalités de Sainte-Brigitte-des-Saults et Sainte-Perpétue ;

**ATTENDU QUE** la directrice générale est satisfaite du travail réalisé par Madame Bérubé ;

220.07.2022 Sur proposition de Nancy Fontaine  
Appuyée par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults

- de mettre fin à l'entente d'« Embauche et partage des services d'une ressource en loisirs » accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation [MAMH] dans le cadre du volet 4, *Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité* avec la municipalité de Sainte-Perpétue ;
- de faire l'embauche de Madame Sarah-Claude Bérubé comme employée permanente à temps partiel à titre de coordonnatrice en loisirs pour la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

- d'offrir le même taux horaire qu'elle avait lors de l'entente d'« Embauche et partage des services d'une ressource en loisirs » accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation [MAMH] dans le cadre du volet 4, *Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité* avec la municipalité de Sainte-Perpétue ;
- qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 d'augmenter le salaire de Madame Bérubé selon l'IPC du mois d'août 2022 + 1 % ;
- d'offrir, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à Madame Bérubé, un REER de 5 % payable en entièreté par la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;
- de se prévaloir des services de Madame Bérubé toutes les semaines à l'occurrence de 1 à 2 journées par semaine, selon l'achalandage des projets ;
- d'autoriser la directrice générale à signer le contrat de travail de Madame Sarah-Claude Bérubé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 14. **MRC**

##### a) **Compte-rendu MRC**

Monsieur Jean-Guy Hébert, Maire fait un compte-rendu de la dernière réunion à la MRC de Drummond.

##### b) **Tournoi de golf au profit des p'tites boîtes à lunch : bonification de la commandite**

**ATTENDU QUE** la résolution numéro 168.05.2022 qui mentionne que la municipalité commandite un montant de 500 \$ pour les p'tites boîtes à lunch de la Tablee populaire ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a décidé de donner l'équivalent de 1 \$ par habitant de leur territoire pour le service des p'tites boîtes à lunch ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham lance également le défi aux 17 autres municipalités de la MRC de Drummond de faire un don en utilisant le même calcul ;

**ATTENDU QUE** selon le répertoire des municipalités du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults compte 744 habitants ;

221.07.2022 Sur proposition de Sarah Raymond  
Appuyée par Frédéric Marier

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de bonifier la commandite de 244 \$ pour les p'tites boîtes à lunch de la Tablee populaire pour une somme totale de 744 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Fonds de la ruralité**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Christine Labelle, directrice générale, a l'honneur d'annoncer que le projet « réfection du terrain de baseball » a été retenu pour un montant de 9 265 \$ ;

222.07.2022 Sur proposition de Sarah Raymond  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater Madame Mathilde Potvin à titre de représentante officielle de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults pour la signature de tous documents relatifs à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**16. Questions diverses**

Aucun point n'est soumis.

**17. Levée de la réunion**

223.07.2022 Il est 20 h 47 l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Sarah Raymond de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

---

**Jean-Guy Hébert**  
**Maire**

---

**Mathilde Potvin**  
**Directrice générale**